

Harcèlement Huissier xxxxxx

Par alolo, le 27/12/2017 à 15:27

Bonjour,

j'ai lu beaucoup de messages à ce sujet mais je n'ai pas trouvé de réponses claires.

Voici ma situation:

L'huissier xxxxxx envoie une saisie-attribution à la banque au nom d'une ancienne société de prêt, xxxxxx, qui n'existe plus, prêt datant de 1996, pour une voiture. Prêt ne pouvant plus être remboursé en 1999, le concessionnaire le rachète en reprenant la voiture. Cette voiture, non gagée, a été revendue par le consessionnaire. Donc le crédit n'a plus lieu d'être. xxxxxx ne m'a jamais réclamé quoi que ce soit, sauf le mois dernier par le biais de l'huissier sous le nom de xxxxxx.

Mes questions:

- Habitant dans le Gers, xxxxxx dans le Pas-de-Calais, a-t-il les moyens de prendre mon argent ?
- Comment faire cesser cette affaire et stopper les prélèvements abusifs ? La protection juridique de la banque me conseille un avocat et de contester ladite saisie avant un mois.
- Réclamer le titre exécutoire est-il suffisant ? Il m'a envoyé un extrait de la décision du Tribunal.

Je vous remercie par avance pour votre lecture. A.R.

Par amajuris, le 27/12/2017 à 16:29

bonjour,

si votre créancier a obtenu un jugement, valant titre exécutoire, vous condamnant à payer, cette décision est exécutoire, d'ou la saisie attribution.

un jugement est exécutoire 10 ans depuis 2008.

vous devez donc contester cette saisie attribution auprès du juge de l'exécution en expliquant les faits.

l'aide d'un avocat me semble nécessaire.

salutations

Par alolo, le 27/12/2017 à 16:51

Merci pour votre réponse.

Pour ce faire, que dois-je demander exactement ? Je pense évoquer le fait que la voiture n'avait plus de crédit.

Par Visiteur, le 27/12/2017 à 18:51

Bsr

Êtes vous certain que le solde de crédit avait bien été remboursé ?

Par alolo, le 28/12/2017 à 08:48

Je n'en ai aucune idée. Je n'ai jamais reçu un courrier de Cetelem.

Cela voudrait donc dire que même si la voiture a été reprise par le concessionnaire, le crédit est encore existant ? Même le concessionnaire m'a confirmé que cela ne pouvait pas être possible.

Je suis perdu.